

## BAC PRO COMMERCE

### CONDITIONS D'ADMISSION

Jusqu'à 30 ans

**En 3 ans :** Après avoir accompli en totalité une classe de 3<sup>e</sup>

**En 2 ans :** Après avoir accompli en totalité une classe de 2<sup>nde</sup> ou être titulaire d'un CAP ou d'un diplôme relevant du secteur tertiaire, préparé après la classe de 3<sup>e</sup>  
Après validation de l'entretien professionnel

### OBJECTIF DE FORMATION / FINALITÉ

- Animer, organiser l'offre produit
- Participer aux opérations de promotion et d'animation
- Gérer les produits dans l'espace de vente et participer à la gestion de l'unité commerciale
- Vendre et contribuer à la fidélisation de la clientèle

### ENTREPRISES D'ACCUEIL

- Magasins traditionnels non alimentaires
- Hypermarchés et supermarchés offrant un rôle de vendeur.se conseil dans un rayon spécifique

### FORMATION ALTERNANCE IFAC/ENTREPRISE

**3 ans :** 1 850 h à l'Ifac

**2 ans :** 1 400 h à l'Ifac

### DÉBOUCHÉS

- Employé.e commerciale
- Conseiller.ère de vente
- Vendeur.se
- Adjoint.e au responsable de petites unités commerciales
- Vendeur.se spécialisé.e

### POURSUITE DES ÉTUDES

**En 2 ans :** BTS Management des unités commerciales (diplôme bac + 2)  
Après le BTS, poursuite avec le Bachelor Responsable de la distribution

**En 3 ans :** Licence Pro. Commerce/ distribution  
option : management et gestion de rayon/Distri sup

Toutes nos formations ont lieu à l'Ifac Campus des métiers



norwestdesign.fr - Crédit photo : Fotolia, Valua Vitally, Janvier 2018

# COMMERCE

L'apprentissage :  
> un métier,  
un emploi



CAP EMPLOYÉ.E DE VENTE  
SPÉCIALISÉ.E PRODUITS ALIMENTAIRES

CAP EMPLOYÉ.E DE COMMERCE  
MULTI-SPECIALITÉS

VENDEUR.SE CONSEILLER.ÈRE  
COMMERCIALE (NIVEAU BAC)

BAC PRO COMMERCE

**MERCREDIS  
DE L'APPRENTISSAGE**

l'Ifac vous accueille pour vous informer sur les principes de l'apprentissage, les métiers pour les jeunes de 15 à 30 ans et les formations dispensées par le CFA. Visite des ateliers. À 14h30 de février à juin.

+ d'infos :  
02 29 00 60 00  
du lundi au vendredi,  
à 13h30 à 17h30

Ifac : Campus des métiers - 465 rue de Kerlaurent, BP 30037 Guipavas - 29801 Brest cedex 9  
02 29 00 60 60 — Courriel : ifac@ifac-brest.fr

www.ifac-brest.fr

**Ifac**

**CAMPUS  
DES MÉTIERS**

**CCI MÉTROPOLITAINE  
BRETAGNE OUEST**

L'IFAC EST CONVENTIONNÉ PAR LA RÉGION BRETAGNE



# CAP EMPLOYÉ.E DE VENTE SPÉCIALISÉ.E PRODUITS ALIMENTAIRES

## CONDITIONS D'ADMISSION

Si vous avez entre 16 et 30 ans  
Dès 15 ans si vous avez achevé votre classe de 3<sup>e</sup>.  
Après validation de l'entretien professionnel

## OBJECTIF DE FORMATION / FINALITÉ

- Vendre des produits alimentaires avec conseils personnalisés
- Réceptionner les produits et les mettre en état de conservation
- Préparer des commandes
- Assurer le suivi marchand
- Appliquer les règles d'hygiène en matière de produits et d'équipements
- Adopter une attitude professionnelle

## ENTREPRISES D'ACCUEIL

- Magasins de proximité sédentaires ou non sédentaires
- Vente de contact, vente conseil
- Boulangerie/pâtisserie
- Chocolaterie
- Boucherie/charcuterie/traiteur
- Commerce de primeurs
- Fromagerie
- Rayon produits frais en grande distribution

## FORMATION ALTERNANCE IFAC/ENTREPRISE

**2 ans** : 840 h à l'Ifac

## DÉBOUCHÉS

- Insertion dans la vie professionnelle
- Employé.e de vente dans les commerces de détail spécialisés
  - Rayons spécialisés de grands magasins

## POURSUITE DES ÉTUDES

**En 2 ans** : Bac pro Vente – prospection – négociation – suivi de clientèle  
Bac pro Commerce

# CAP EMPLOYÉ.E DE COMMERCE MULTI-SPECIALITÉS

## CONDITIONS D'ADMISSION

Si vous avez entre 16 et 30 ans  
Dès 15 ans si vous avez achevé votre classe de 3<sup>e</sup>.  
Après validation de l'entretien professionnel

## OBJECTIF DE FORMATION / FINALITÉ

- Réceptionner les marchandises
- Maintenir la surface de stockage en état correct
- Approvisionner et maintenir le rayon en état marchand
- Maintenir l'attractivité du rayon
- Informer le.la client.e
- Tenir le poste « caisse »
- Adopter une attitude professionnelle

## ENTREPRISES D'ACCUEIL

- Magasins en libre-service quelle que soit la taille
- Hypermarchés
- Supermarchés
- Supérettes
- Discounters
- Maisons de la presse
- Grossistes
- Grandes surfaces spécialisées (équipement de la personne, de la maison, sport)
- Magasins d'usine

## FORMATION ALTERNANCE IFAC/ENTREPRISE

**2 ans** : 840 h à l'Ifac

## DÉBOUCHÉS

- Insertion dans la vie professionnelle
- Employé.e de vente de grande surface, de libre-service, de rayon, caissier.ère

## POURSUITE DES ÉTUDES

**En 2 ans** : Bac pro Vente – prospection – négociation – suivi de clientèle  
Bac pro Commerce

# VENDEUR.SE CONSEILLER.ÈRE COMMERCIALE (NIVEAU BAC)



## CONDITIONS D'ADMISSION

Jeunes de 16 à 25 ans révolus  
Demandeur.se.s d'emploi âgés de 26 ans et plus  
Salarié.e.s d'entreprise  
Justifier d'un diplôme ou d'une certification de niveau V validé ou nouvelle orientation à l'issue d'une classe de seconde menée à son terme, ou  
Justifier d'au moins 3 années d'expérience professionnelle dans le métier.  
Après validation de l'entretien professionnel

## OBJECTIF DE FORMATION / FINALITÉ

- Promouvoir, conseiller et vendre
- Collaborer à l'aménagement et au bon fonctionnement de l'espace de vente
- Conduire des entretiens téléphoniques en plateforme
- Réaliser des actions de prospection

## ENTREPRISES D'ACCUEIL

- Toute entreprise disposant d'un service commercial ou d'un comptoir
- Entreprises de négoce
- Centres d'appel
- Commerces de proximité
- Grandes et moyennes surfaces de distribution
- Hypers et supermarchés

## DURÉE

Contrat de professionnalisation de 476 h, réparties sur 1 an, en alternance  
Deux entrées possibles : avril ou octobre

## STATUT

Contrat ou période de professionnalisation  
Autres statuts et financements possibles, nous contacter



## LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Il est conclu par écrit, signé par l'apprenti.e ou son.s.a représentant.e légale et par l'employeur. Sa durée est de 1 à 3 ans selon les métiers et les niveaux de formation, avec une période d'essai de 45 jours. La rémunération de l'apprenti.e est fixée en pourcentage du smic et varie en fonction de l'âge de l'apprenti.e et de son ancienneté. • Exonération de tout ou partie des cotisations sociales, salariales et patronales. • Aide régionale aux apprenti.e.s pour le transport, l'hébergement et la restauration (dispositif Argoat) • Allocation familiale maintenue • Carte d'étudiant.e permettant de bénéficier de réductions (cinéma, transports...).

## + D'INFOS

Pour plus d'informations, contactez le service Développement et Promotion au : 02 29 00 60 00 – ou : [mercredi.apprentissage@ifac-brest.fr](mailto:mercredi.apprentissage@ifac-brest.fr) [www.ifac-brest.fr](http://www.ifac-brest.fr)

## LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Il est destiné à favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans et des demandeur.se.s d'emploi de plus de 26 ans, en leur proposant une formation qualifiante ou diplômante par le biais de l'alternance. Sa durée est comprise entre 6 et 12 mois ; elle peut être portée à 24 mois en cas d'accord de branche. La période d'essai est de un mois. La rémunération est fixée en pourcentage du smic et varie en fonction de l'âge du.de la stagiaire et de son niveau d'études.

## COMPRENDRE LES SIGLES

**CAP** : Certificat d'aptitude professionnelle  
**BP** : Brevet professionnel  
**MC** : Mention complémentaire  
**BAC** : Baccalauréat  
**CQP** : Certificat de qualification professionnelle  
**BTS** : Brevet de technicien.ne supérieur  
**BM** : Brevet de maîtrise